



TARIF ANNUEL DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

CONTRIBUTION DES FAMILLES – Collège	855 €
COTISATION APEL (1) Une seule cotisation par famille	22 €
ASSURANCE SCOLAIRE (2)	9.90 €
ETUDE SURVEILLEE (mensuel)	17 €

(1): La cotisation de l'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves), est utilisée pour des actions au profit des enfants. Elle est prévue et incluse dans le contrat de scolarisation. En cas de non souscription à l'Apel, le montant de la cotisation sera déduit de la facture annuelle.

(2) : L'assurance scolaire étant obligatoire, vous pouvez opter pour l'assurance **individuelle accident** ou **individuelle corporelle** de l'Etablissement (ne couvre pas la responsabilité civile des parents) ou pour une assurance scolaire personnelle en nous fournissant **un justificatif**.

Premier enfant ⇒ plein tarif,

Second enfant ⇒ plein tarif,

Troisième enfant et suivant ⇒ gratuité (sauf cotisations diocésaines)

TARIF MENSUEL DE LA RESTAURATION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Tarif pour les 6 ^e /5 ^e /4 ^e	86,00 €	tarif pour les 3 ^e	83,00 €
---	----------------	-------------------------------	----------------

Forfait annuel (frais de surveillance et d'intendance dans le cadre d'un P.A.I.) 210,00 €
Repas occasionnel des élèves : 9,50 € par repas